

COMMUNE D'ARD O I X

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 MARS 2019 A 20 H

BAIL PROFESSIONNEL CABINET INFIRMIER

Madame la Maire (concernée par ce sujet) quitte la salle du conseil municipal et donne la présidence de la séance à son premier adjoint Monsieur Antoine GACHES pour ce point.

La parole est laissée aux personnes présentes travaillant au centre de soins qui sont opposées à l'installation d'un cabinet d'infirmiers libéraux (à savoir Monsieur Nicolas BONNET et Madame Marie MEYRAND).

Après de nombreux échanges entre le centre de soins et les élus, le conseil municipal vote à bulletins secrets (1 vote nul (blanc) - 7 voix pour et 6 voix contre) et décide de donner une suite favorable à l'installation de ce cabinet. Il donne son accord pour la signature d'un bail professionnel.

-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET GENERAL

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Il peut se résumer ainsi en fonctionnement :

Au niveau des dépenses :

Chapitre 011 : 197.005,98 €

Chapitre 012 : 345.339,36 €

Chapitre 014 : 1.800,00 €

Chapitre 65 : 92.229,85 €

Chapitre 66 : 21.891,99 €

Chapitre 67 : 78.651,81 €

Chapitre 042 : 3.465,00 €

Ce qui donne un total de dépenses de 740.383,99 €.

Au niveau des recettes :

Chapitre 013 : 29.102,96 €

Chapitre 70 : 12.221,96 €

Chapitre 73 : 554.728,70 €

Chapitre 74 : 84.373,00 €

Chapitre 75 : 95.178,38 €

Chapitre 76 : 8,26 €

Chapitre 77 : 7.840,57 €

Chapitre 042 : 2.905,00 €

Avec un report de 321.177,49 €, le total des recettes est de 1.107.536,32 €

Le résultat de clôture est excédentaire de 367.152,33 €.

En investissement, le total des mandats émis est de 205.405,87 € + déficit reporté de 49.754,97 soit 255.160,84 € et le total des titres de 198.200,48 €.

L'état des dépenses engagées non mandatées s'élève à la somme de 202.028 € et le reste des recettes à 109.964 €.

Les opérations ayant connu des réalisations sont :

Ecole Publique : 902,45 €

Voirie communale : 35.709,15 €

Salle des fêtes : 2.599,20 €

Restaurant : 11.505,60 €

Dépôt communal : 14.177,45 €

Lampadaires : 15.835,20 €
Jeux de boules : 2.060,95 €
Illuminations : 1.027,56 €
Les Auches : 11.035,61 €
Chamas : 14.634,00 €
Salle des anciens : 16.783,25 €
Cantine : 441,00 €
Garderie : 300 €

Afin de procéder à l'approbation du compte administratif 2018, aucune remarque n'est émise ; de ce fait, le compte administratif de l'exercice 2018 et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité avec un excédent de fonctionnement de 367.152,33 € et un déficit d'investissement de 56.960,36 €.

- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 149.024,36 € au C/1068 Investissement et la somme de 218.127,97 € au C/002 Excédent de fonctionnement reporté.

- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS

Sylvie BONNET fait part des subventions de la région par rapport à ce dossier soit 82 000 €. Les travaux sont actuellement stoppés. EVTP devrait recommencer vers le 1^{er} avril et procéder à la séparation entre la route départementale et la voie douce. Vers le 8 avril, l'entreprise SERPOLLET fera la dépose des réseaux aériens. Les travaux devront être terminés pour fin juin. Les employés remontent actuellement des murets. Antoine GACHES fait part des négociations réalisées avec les riverains. Au vu des lignes existantes qui surplombent le terrain où il y avait des cerisiers, les services de l'agglomération refusent l'emplacement des containers à ordures ménagères à cet endroit. Sylvie BONNET demande aux conseillers de réfléchir sur le devenir de cet espace. Il est proposé de déplacer l'emplacement des containers sur le centre bourg de Chamas.

- ORDURES MENAGERES

Concernant l'implantation des conteneurs semi-enterrés, la réunion publique aura lieu le mardi 12 mars à 19 heures à la salle des fêtes.

Annonay Rhône Agglo et la COVED ont retenu 4 endroits sur la commune :

- Au village : Rue de la Libération (peu de travaux, les tris ne seront pas changés de suite) et Place de la Courtine (il conviendra de modifier le mur existant)
- Aux Matrons : proche du dépôt de bois
- A Cormes : à l'entrée du hameau

Il convient de définir un nouvel emplacement au lieu-dit Chamas : un lieu est envisagé à proximité du nouveau parking voitures face à l'abri bus. Il s'agit du seul terrain communal qui pourrait convenir.

L'ensemble des travaux est pris en charge par Annonay Rhône Agglo.

-DIVERS

Sylvie BONNET fait part du compte-rendu d'un entretien avec l'éducatrice de l'Association Départementale de Sauvegarde Enfance (ADSEA) qui est rattachée au département.

Cette association fait de la prévention et réinsère des jeunes dans le travail. L'association propose de mettre des jeunes à disposition qui sont financés par le département.

La commune leur donnerait une liste de travaux à exécuter (peinture, teinte, taille, binage...) en leur fournissant le matériel nécessaire.